

Service Public de l'Emploi



LES SERVICES DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

CHAMPS D'INTERVENTION

- Salariés présentant des pathologies handicapantes ou non.

INTERLOCUTEURS

L'AIMST assure le suivi d'entreprises adhérentes sur le périmètre de Nîmes / Uzès / Le Grau-du-Roi/ Bagnols-sur-Cèze / Vauvert.

SERVICE ADMINISTRATIF :
13 Bis Bd Talabot - 30 000 NIMES
04 66 04 21 33

Nîmes
13 Rue Fernand Pelloutier
30000 NIMES
Dr Nelly SELLIER, chargée de l'animation
du groupe de maintien en emploi et
Médecin du Travail :
04 66 36 69 14 / sellier@aismt-30.fr

Bagnols-sur-Cèze
20 Rue de la Floure
Zone Artisanale de Berret
30200 BAGNOLS SUR CEZE
06 26 91 98 87
secretariat.comte@aismt-30.fr
ou **secretariat.kerkhove@aismt-30.fr**
06 26 91 31 75
ou **secretariat.ivanov@aismt-30.fr**
07 77 80 72 56

Uzès
Zac Pont des Charrettes Immeuble Europa
30700 UZES
04 66 37 69 55
secretariat.louria@aismt-30.fr

Grau-du-Roi
15 Rue Vincent - Immeuble Le California
30240 LE GRAU DU ROI
04 66 71 71 21
secretariat.leger@aismt-30.fr

Vauvert
12 Avenue de la Condamine
30600 VAUVERT
04 66 04 39 50
secretariat.secofodoup@aismt-30.fr
ou **04 66 04 20 00**
secretariat.payriere@aismt-30.fr
ou **04 66 04 39 49 secretariat.pin@aismt-30.fr**

Alès
CMIST, 35 Rue Marcel Pagnol BP 109
30102 ALÈS Cédex,
04 66 30 25 79
accueil@cmist.fr
Sylvie GARCIA : 06 61 75 40 76

LES SERVICES DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL > SUITE

SERVICES PROPOSÉS

- Réalise une évaluation Médico-Psycho-Sociale lors des entretiens individuels.
- Sensibilise et informe aux bénéficiaires de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé, lors du suivi individuel pour les salariés et lors de rencontres auprès des employeurs (obligation légale en matière d'employabilité pour les BOETH).
- Réalise un accompagnement pluridisciplinaire : Pôle Médical (Médecin du Travail + Infirmière de Santé au Travail) et d'un Pôle Technique (Psychologue du travail, Assistante sociale) mais également avec des partenaires : Cap Emploi, ADH..).
- Participe à la prévention des risques professionnels, des enjeux de Santé Publique afin de favoriser le maintien dans l'emploi mais également la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

AUTRES PRESTATIONS

Le Médecin du Travail participe :

- à l'aménagement du poste de travail,
- au reclassement si besoin,
- au projet de reconversion professionnelle,
- à la mise en place d'une solution sociale la plus adaptée.

PRESTATIONS

- Collaboration tripartite salarié, médecin du travail et entreprise.
- Orientations spécialisées (ils ont en interne : psychologue du travail, infirmières de santé au travail et assistantes sociales...en externe, partenariat avec la CARSAT, CAP Emploi..)
- Organisation de webinaires et des journées « ateliers de prévention sur la thématique du maintien de l'emploi »